

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

### DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 7 du master mention Sciences du Langage parcours Analyse et Traitements Linguistiques**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

- **M. Emmanuel SCHANG** **Professeur des Universités**

**Vice-Président du jury :**

- **Mme Anne-Lyse MINARD** **Maîtresse de Conférences**

**Membres du jury :**

- **M. Biagio URSI** **Maître de Conférences**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024

Par délégation du Président  
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration  
Eric BLOND

  
**Paule QUILLERINI**

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

### DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 8 du master mention Sciences du Langage parcours Analyse et Traitements Linguistiques**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

- **Mme Anne-Lyse MINARD**

**Maîtresse de Conférences**

Vice-Président du jury :

- M. Emmanuel SCHANG

Professeur des Universités

Membres du jury :

- M. Biagio URSI

Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024

Par délégation du Président  
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration  
Eric BLOND

  
**Paule QUILICHINI**

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

### DECIDE

Article 1 :

Le jury d'année et du diplôme de Maîtrise **du master mention Sciences du Langage parcours Analyse et Traitements Linguistiques**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

- **Mme Anne-Lyse MINARD** **Maîtresse de Conférences**

**Vice-Président du jury :**

- M. Emmanuel SCHANG **Professeur des Universités**

**Membres du jury :**

- M. Philippe GODIVEAU **Professeur certifié (PRCE)**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024

Par délégation du Président  
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration

Eric BLOND

  
**Paule QUILICHINI**